Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260618-DELIB202606070-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 11.06.2026 **Affichage** : 11.06.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Pouvoirs : 4 Votants : 22

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique, MAGNET Aurore, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : MOUTEL Joseph (pouvoir à Mme HIGUINEN) BEILLEVERT Valérie (pouvoir à Mme MOCHON), MONTEMBAULT Anthony (pouvoir à M. CHEREL) BOULANGER Benjamin (pouvoir à M. CHATAIGNER).
Absent : BUCCO Mattéo.

Secrétaire de séance : M. Mathis CHESNAIS.

N°2026-06-070 DEVIS EQUIPEMENTS DEFIBRILLATEURS

Le Maire informe les élus que la commune dispose de 5 défibrillateurs avec 2 gestionnaires de maintenance :
Fleurigné : 2 défibrillateurs par **DEFIBTECH** – maintenance annuelle de 623.52 € TTC + consommables
La Chapelle-Janson : 3 défibrillateurs par **SO'VIES** – Abonnement de 63 mois avec une location de 204 € HT par mois soit 2 448 € HT/an – 2 937,60 € TTC.

Le Maire présente les propositions de SO'VIES pour les 3 ou 5 défibrillateurs :
1 – Renouvellement
Remplacement à neuf des 3 défibrillateurs avec signalétique, trousse de secours, cardio assistant V2 et recyclage formation pour groupe de 15 personnes maximum.

2 – Remplacement à neuf de tout le matériel soit 5 défibrillateurs
Location mensuelle de 62.85 € HT par mois X 5 = **314.25 € HT – 3 771.00 € TTC/an** avec remplacement à neuf des 5 défibrillateurs (avec signalétique, trousse de secours, cardio assistant V2 et recyclage formation) + prime de reprise de 150 € HT /ancien DAE (2) déduite directement de l'abonnement.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de SO'VIES comprenant la location mensuelle de 62.85 € HT par mois par défibrillateur soit **314.25 € HT** – 3 771.00 € /an avec remplacement à neuf des 5 défibrillateurs + prime de reprise de 150 € HT /ancien DAE (2) déduite directement de l'abonnement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec SO'VIES.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260618-DELIB202606070-DE

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 18 juin 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mathis CHESNAIS.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.